



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 octobre 2023

LOGEMENTS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : DES PRISES DE DÉCISION FORTES POUR UNE HAUSSE DE LA PRODUCTION

Le 3^e comité régional de l'habitat et l'hébergement (CRHH) de l'année 2023 s'est tenu le 13 octobre 2023 sous la co-présidence de la Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabienne BUCCIO et du Vice-Président de la Métropole de Lyon, Renaud PAYRE.

Au cours de cette instance partenariale, la Préfète de région a rappelé le contexte de crise profonde que connaît le secteur du logement, tant privé que social et a appelé l'ensemble des acteurs de la politique du logement (services de l'État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics fonciers, entreprises du BTP, acteurs du monde associatif...) à s'engager dans une démarche collective.

Les autorisations de constructions de logements ont connu une très forte baisse 23 % en moyenne et les mises en chantier ont diminué de 14 %. La commercialisation de logements neufs a baissé de 27 % pour ce qui concerne les réservations. Seulement 80 % de l'objectif régional d'agréments de logements sociaux devrait être atteint, soit 10 000 logements contre 12 500 prévus et 17 000 nécessaires pour répondre à la demande.

Les conséquences de cette situation sont inacceptables : difficultés de logement pour l'ensemble des demandeurs mais aussi plus spécifiquement pour les étudiants, parc d'hébergement d'urgence détourné de sa vocation première...

C'est la raison pour laquelle le ministre délégué chargé du logement, Patrice VERGRIETE, a annoncé un soutien à la production de logements neufs, par la mobilisation de nouvelles enveloppes de prêts de la Caisse des Dépôts et des mesures de réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une enveloppe de 1,2 milliards d'euros pendant trois ans pour le soutien à la rénovation énergétique du parc de logements sociaux.

A l'échelle régionale, la Préfète de région a annoncé deux mesures majeures pour le développement de l'offre de logements notamment sociaux.

Majoration des sanctions et reprise des compétences d'urbanisme pour certaines communes

Le dispositif de la loi SRU est un pilier des politiques de logement et de la mixité sociale compte tenu de son efficacité pour accroître la production de logements sociaux et assurer leur répartition géographique. La loi 3DS a permis des aménagements pour accompagner les communes dans le rattrapage des constructions. Toutefois, certaines collectivités territoriales ne respectent toujours pas leur objectif.

C'est la raison pour laquelle, après une analyse au cas par cas de la situation de chaque commune carencée et un processus de dialogue mené avec les maires, la Préfète de région a décidé de :

- majorer les sanctions de certaines communes ;
- voire même reprendre leurs compétences en matière d'autorisations d'urbanisme pour 9 communes du Rhône.

Vers un territoire régional couvert à 100 % par des établissements publics fonciers

Alors que 85 % des communes sont couvertes par l'action d'un établissement public foncier, la Préfète de région a souhaité que l'ensemble du territoire régional soit concerné.

Les établissements publics fonciers jouent en effet un rôle essentiel face aux défis qui nous attendent pour construire plus de logements. Ce sont des partenaires incontournables des collectivités territoriales pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette, élaborer des stratégies foncières et renouveler le tissu urbain par la réhabilitation de friches notamment ou la recomposition de tènements fonciers.

A titre d'exemple, l'établissement public foncier d'État de l'Ouest Rhône-Alpes d'État (EPORA) dispose d'ores et déjà de **9 millions d'euros issus des prélèvements SRU** sur les communes déficitaires depuis 2013 pour **favoriser notamment la création de 1 000 logements supplémentaires, en 5 ans, sur leurs territoires pour les aider** à atteindre leurs objectifs de production.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69